Conférence
des évêques
de France

Décret sur le lectionnaire dominical et le lectionnaire férial

Considérant que le *Lectionnaire pour les messes des dimanches et fêtes pouvant l'emporter sur le dimanche*, et le *Lectionnaire pour les jours en semaine* utilisant la Traduction Officielle liturgique de la Bible ont été adoptés par la Conférence des évêques de France et ont reçu la recognitio de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements Prot. N. 902/08/L des 13 juin et 4 juillet 2014,

le Président de la Conférence des évêques de France décrète :

- que les livres édités par l'AELF aux éditions Mame sont les livres officiels pour l'usage liturgique en France,
- que les Lectionnaires pourront être utilisés à partir du premier dimanche de l'avent, 30 novembre 2014 et qu'ils seront obligatoires et remplaceront les livres actuellement en usage à partir du premier dimanche de l'avent 2015 (29 novembre).

Paris, le 8 septembre 2014, en la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie.

+ Georges PONTIER
Archevêque de Marseille
Président de la Conférence des évêques de France

+ Bernard-Nicolas AUBERTIN
Archevêque de Tours
Président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle

Mgr Olivier RIBADEAU DUMAS
Secrétaire Général
de la Conférence des évêques de France

Conférence des évêques de France - 58 avenue de Breteuil 75007 Paris
secretariat.general@cef.fr - tel. 01 72 36 68 12 / fax. 01 73 72 99 85